

# *Pêche des petits pélagiques -cas du Maroc-*

## *Conventions internationales ratifiées ou en cours de ratification:*

- ✓ Convention de 1982 sur le droit de la mer ratifiée en 1997;
- ✓ Accord sur les stocks chevauchant de 1995 (adopté en conseil des ministres; en cours de ratification)

# *Pêche des petits pélagiques -cas du Maroc-*

## *Cadre institutionnel:*

- ✓ INRH (Institut national de recherche halieutique)  
création en 1997;
- ✓ Chambres des pêches maritimes et leur fédération  
création en 1997;
- ✓ Conseil Supérieur pour la sauvegarde et  
l'exploitation du patrimoine halieutique;
- ✓ Administration des pêches maritimes (Ministère  
de l'agriculture et de la pêche maritime +  
délégations des PM + ONP)

# *Pêche des petits pélagiques -cas du Maroc-*

## *Réglementation générale :*

- Législation pêche (Règlement sur la pêche maritime du 23/11/1973 + Décret sur licence de pêche maritime de 1992 + taille marchande +arrêts d'interdiction (Zones et/ou périodes)

# *Pêche des petits pélagiques -cas du Maroc-*

## *Réglementation spécifique:*

- Arrêté sur conditions d'octroi des autorisations d'affrètement du 18 janvier 1995: durée maximale de l'autorisation 4 ans , droit d'entrée + pourcentage sur CA+ droits de licence
- Décret organisant la pêche des petits pélagiques du 04 novembre 2008

# *Pêche des petits pélagiques -cas du Maroc-*

## *Apport du décret:*

- Fixe les conditions et les modalités de pêche des petits pélagiques et création de deux grandes zones
  - Méditerranée
  - Atlantique
- Possibilité de création des zones particulières à l'intérieur de ces deux grandes zones (box)

# *Espèces concernées*

- ✓ Sardine ;
- ✓ Sardinelle;
- ✓ Chinchard;
- ✓ Anchois;
- ✓ Maquereau .

# *Conditions de pêche des petits pélagiques- Cas du Maroc-*

- ✓ Disposer d'une licence de pêche
- ✓ Disposer d'installations répondant aux normes d'hygiène et salubrité en vigueur

# *Mentions obligatoires sur licence de pêche des petits pélagiques*

- ✓ « licence de pêche des petits pélagiques »;
- ✓ Zones de pêche autorisée et pêcherie des petits pélagiques le cas échéant;
- ✓ Le nombre et le type d'engins autorisés à bord
- ✓ le(s) espèce(s) autorisée(s);
- ✓ Espèces accessoires autorisés et leur%;
- ✓ Volume de capture attribué au navire;
- ✓ le(s) port(s) de débarquement si nécessaire



# *Gestion de la pêche des petits pélagiques*

Le ministre chargé de la pêche maritime fixe:

- ✓ Le tonnage global autorisé, nombre et caractéristiques des navires autorisés;
- ✓ Les périodes et espaces maritimes interdits;
- ✓ Le nombre et type d'engins de pêche autorisés;
- ✓ Le % des prises accessoires;
- ✓ Les modalités de répartitions du TAC entre navires autorisés;
- ✓ Le(s) port(s) de débarquement(s) autorisé(s).

# *Obligations du capitaine ou patron de pêche des petits pélagiques*

- .1- Tenue d'un journal de pêche attaché au navire où sont consignés:
  - .Les dates de pêche;
  - .Les quantités pêchées;
  - .Les quantités des espèces accessoires;
- .2- Déclaration des captures dès l'arrivée au port

## *Obligations de l'administration*

- ✓ Fournir le modèle du journal de pêche;
- ✓ fournir le modèle de déclaration des captures
- ✓ délivrer une attestation de débarquement

# *Sanctions*

Suspension de la license de pêche des petits pélagiques pour une durée n'excédant pas trois mois si:

- ✓ Non débarquement dans port(s) indiqué(s) sur licence de pêche sauf cas de force majeure;
- ✓ Quantités débarquées > quantités marquées sur journal de pêche ou celles déclarées;
- ✓ Poursuite de la pêche alors que quota attribué au navire atteint;
- ✓ Pas de tenue de journal de pêche ou omission d'y inscrire des espèces pêchées et/ou de la date de leur pêche ou pas de déclaration ou déclaration incomplète des captures .